

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 09/12/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille seize, le quinze décembre 2016, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Lionel VAN AERTRYCK, Laurence MOIRE, Michel BULET, Romain LEMARCHAND, Stéphane QUERNEC, Chantal HULAUD, Catherine LANGLAIS, Nicolas BRAULT, Guillaume BOULASSIER.

Absents : Régine LEDREUX ayant donné procuration de vote à Chantal HULAUD
Julien BAILLEUL (excusé)
Jérôme BOURNONVILLE

Secrétaire : Guillaume BOULASSIER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016

Le compte- rendu du conseil municipal du 15 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT 2015 (ALEC) - BATIMENTS

M. DOS SANTOS a présenté au Conseil municipal le rapport de l'ALEC sur les consommations d'énergie de la commune pour l'année 2015.

2016-107 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 – EMPLOI DES AGENTS ET FIXATION DES INDEMNITES

Le recensement de la population de Saint-Médard-sur-Ille aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2017. Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat, mais un partenariat est inscrit dans la loi. L'INSEE organise et contrôle la collecte des informations.

La Commune prépare et réalise les enquêtes de recensement : le Maire devra nommer un coordonnateur communal et des agents recenseurs.

La Commune recevra une dotation forfaitaire de l'Etat de 2598 € pour la rémunération des agents recenseurs et les charges patronales.

Selon la composition des districts, il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs.

Le montant de leur rémunération est déterminé par la Commune, et peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire.

Les montants ci-dessous permettent de rester dans l'enveloppe de la dotation forfaitaire :

- 1.10 € par bulletin individuel
- 0.80 € par feuille de logement
- 30 € pour la tournée de reconnaissance
- 25 € par demi-journée de formation
- 50 € de forfait de déplacement

Ces montants, auxquels il faut ajouter les charges patronales, représentent (pour une estimation du nombre d'habitants de 1400 et 540 logements) une somme de 2598 €.

Deux montants de rémunération sont proposés : 1.10 € ou 1.50 € par bulletin individuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Décide** de retenir les montants suivants :

- 1.50 € par bulletin individuel
- 0.80 € par feuille de logement
- 30 € pour la tournée de reconnaissance
- 25 € par demi-journée de formation
- 50 € de forfait de déplacement

2016-108 DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Compte tenu de l'extension du périmètre de la communauté de commune du Val d'Ille à 9 communes du Pays d'Aubigné au 1er janvier 2017, et sur la base de la règle de droit commun retenue pour la composition du conseil communautaire, la commune de Saint-Médard-sur-Ille sera représentée par un titulaire et un suppléant.

Les délégués communautaires sont choisis parmi les conseillers communautaires sortants : Lionel VAN AERTRYCK, Régine LEDREUX, Guillaume BOULASSIER.

M. le Maire invite le conseil à procéder à la désignation des délégués communautaires en procédant à une élection de liste composée d'un titulaire et d'un suppléant.

La liste proposée contient les noms de M. Lionel VAN AERTRYCK (titulaire) et Mme Régine LEDREUX (suppléante).

Le vote a lieu à bulletin secret.

A l'issue du vote, la liste présentée remporte 10 suffrages.

Par conséquent, sont élus :

- M. Lionel VAN AERTRYCK - Titulaire
- Mme Régine LEDREUX - Suppléante

**2016-109 BUDGET COMMUNE –
AMORTISSEMENT DU MATERIEL ELECTRO-PORTATIF**

La commune a acheté en 2016 le matériel électro-portatif suivant : bineuse sarcleuse, élagueuse de précision, sécateur, taille haie, 2 débroussailleuses ainsi que 2 batteries pour un montant de 8783.67 € TTC.

M. le maire propose de procéder à l'amortissement du matériel sur une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, ce qui représente une dotation aux amortissements comme suit :

Désignation	N°Inventaire	Amortissement par an
Batterie N°1	2016-5	268.80 €
Batterie N°2	2016-6	268.80 €
Taille Haie	2016-7	132.59 €
Débroussailleuse N°1	2016-8	168.67 €
Débroussailleuse N°2	2016-9	168.67 €
Bineuse sarcleuse	2016-10	135.30 €
Elagueuse	2016-11	142.52 €
Souffleur	2016-12 bien sorti de l'inventaire (vol)	0 €
Sécateur	2016-16	178.60 €
TOTAL PAR AN		1463.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de procéder à l'amortissement du matériel sur une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

**2016-110 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL
DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe est actuellement sur une base de 29/35^{ème}. Etant donné l'augmentation de l'amplitude d'ouverture du centre de loisirs (début juillet et fin août) et de l'augmentation de la charge administrative associée, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de ce poste à 32 /35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 29/35^{ème} à 32/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2017.

2016-111 NUMEROTATION ET ADRESSAGE DES HAMEAUX

M. Lemarchand, adjoint à la voirie, présente au conseil la cartographie de l'attribution des numéros des lieux-dits :

- La Croix de Brin
- Les Hautes Bergères
- La Butte
- La Garenne
- La Halte
- La Jannaie
- La Ratulais
- La Tremblaie

Une plaque avec le numéro sera fournie à tous les propriétaires concernés par la mise en place de cette numérotation. Leur mise en place reste à la charge des propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Accepte** l'attribution des numéros des lieux-dits cités ci-dessus.

2016-112 GROUPEMENT DE COMMANDE – FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE SIGNALISATIONS ROUTIERES

Dans le cadre de son projet municipal la ville de LA MEZIERE a décidé de mettre en place un groupement de commandes, afin de rationaliser les dépenses publiques pour les travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement.

Huit communes constituent ce groupement : Langouet, La Mézière, Melesse, Montreuil le Gast, Saint Germain sur Ille, Saint Médard sur Ille, Saint Gondran et Vignoc.

L'article 28 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2016 relative aux marchés publics précise que la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive, afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement, en précisant les responsabilités et engagements de chacun.

Dans la convention, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives aux procédures de passation du marché seront conduites par la ville de La Mézière qui agira comme coordonnateur du groupement.

Chaque commune, membre du groupement, s'engagera sur les travaux définis à hauteur du mini et du maxi évalués. Chaque collectivité assurera la notification et l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres. (Chaque collectivité règlera au titulaire du marché les dépenses engagées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes et d'accepter que la ville de La Mézière soit le coordonnateur
- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2016-113 CONVENTION TEPCV (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE)

Un second avenant au contrat TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) a été proposé par les services de l'Etat à la communauté de communes du Val d'Ille.

Il est envisageable de proposer une nouvelle série d'actions rentrant dans les priorités de la convention TEPCV pour un financement complémentaire d'1 million d'euros de subvention pour des projets favorisant les économies d'énergie et la biodiversité.

Concernant la commune de Saint-Médard, l'avenant intègre une demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public.

- Description : Eclairage Public - Remplacement de 34 points lumineux
- Budget HT : 40 200 €
- Cofinancement TEPCV : 20 100 €
- Autre financement : 12 060 € (SDE 35)
- Auto financement (hors TVA) : 8 040 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant N°2 de la convention TEPCV.

2016-114 FORMATION DU PERSONNEL – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE RESTAURATION

Le conseil municipal se prononce sur le remboursement des repas pris lors de journées de formation. Le décret N°2006-781 du 3 juillet 2006 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat. L'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixe les taux des indemnités de mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de rembourser les frais de repas sur présentation de la facture ou du ticket, à hauteur maximale du forfait en vigueur (15.25 € Taux de l'indemnité de repas au 1^{er} novembre 2006)
- **Décide** que cette modalité de remboursement se fera à compter de 1^{er} septembre 2016.

2016-115 AIRE NATURELLE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE 2016

La commune gère par convention l'aire naturelle de camping (gestion des recettes, nettoyage, entretien des bâtiments). La convention de prestation pour l'année 2016 précise le remboursement des prestations assurées par la commune de St Médard-sur-Ille pour l'entretien de l'aire naturelle de camping « Les Bords de l'Ille ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention avec modification de l'article 3
- **Précise** que l'article 3 devra mentionner l'ajout de 2 factures (R2S pour la sécurité incendie et DEKRA pour la sécurité électrique)

2016-116 VENTE DE LA BORNE DE RECHARGE DU VEHICULE ELECTRIQUE

La prise de recharge du nouveau Kangoo est différente de celle de l'ancien, par conséquent l'ancienne prise peut être vendue. Le SMICTOM des Forêts s'est montré intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la vente de la borne de recharge au tarif de 250 € au SMICTOM des Forêts.

INFORMATIONS

- Modification de la délégation à la communication : à compter du 1er décembre, Chantal HULAUD remplace Stéphane QUERNEC en tant que conseillère déléguée à la communication. Ce changement n'entraîne aucune modification du montant des indemnités.
- Déclarations d'intention d'aliéner :
 - C 756 20 Résidence des Genêts – Pas de droit de préemption
 - C 757 18 Résidence des Genêts – Pas de droit de préemption
 - C 849 1 Chemin du Louvre – Pas de droit de préemption
- Devis signés dans le cadre de la délégation au maire
 - DEKRA Contrôle technique Salle des fêtes et mairie (3450 € HT)
 - DEKRA Contrat de coordination SPS Salle des fêtes et mairie (2640€ HT)
 - GUERIN CHAUFFAGE remplacement ventilateur chaudière (357.26 € TTC)

Fin à 23H20

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	Absent excusé
L. MOIRÉ		J. BOURNONVILLE	Absent
R. LEMARCHAND		N. BRAULT	
G. BOULASSIER		C. HULAUD	
R. LEDREUX	Absente ayant donné pouvoir	C. LANGLAIS	
M. BULET		S. QUERNEC	